



Le super chef de terre promet des lendemains très difficiles à tous ceux qui s'en prennent aux forces de sécurité.

C'est terminée la récréation. Le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji monte au créneau et tape du poing sur la table.

En effet, lors d'un un point de presse conjoint MINAT-DGSN le vendredi 10 septembre 2021, le ministre Paul Atanga Nji a indiqué que les auteurs des exactions contre les policiers seront punis conformément à l'article 156 de la loi de 2016 portant Code pénal.

Le patron de la territoriale ne veut plus que les policiers en pleine exercice de leurs fonctions subissent des violences de la part des usagers.

Sur un ton ferme et en présence du délégué général à la sûreté national, Martin Mbarga Nguete, le ministre Paul Atanga Nji a déclaré que « Ces comportements irresponsables et méprisants à l'endroit de la Police ont atteint des limites inacceptables et ne peuvent plus être tolérés ».

Il a rappelé que la « Police camerounaise est un corps hiérarchisé et structuré. Elle est représentée à tous les niveaux de la République, des Régions aux Arrondissements, en

passant par les Départements ».

En cas de récriminations avérées contre un fonctionnaire de Police, le ministre de l'Administration territoriale a indiqué que « seule la hiérarchie de la Police est habilitée à prendre des sanctions contre l'agent incriminé selon le statut du corps et les textes en vigueur ».

« Tout individu surpris en train d'exercer des violences ou des voies de fait contre un policier dans son travail fera désormais face à la rigueur de la loi. Cela ne servira à rien de tenter de fuir car un serpent affamé viendra vous chercher dans votre cachette », a averti Paul Atanga Nji.